



DEL- 2022 - 017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE LA
REGION PAYS DE LA
LOIRE**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 24 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY
M., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU
F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-
L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme
LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU
C.

Excusés : M AMOSSÉ M.,

Secrétaire de séance : M SOURISSEAU B.

Une étude a été menée avec le CAUE pour voir les besoins de la commune pour la construction de la périscolaire

L'estimation de travaux s'élève à **1 353 105 € HT.**

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une Dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE** LE PROJET tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la région pays de la Loire
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 1 MARS 2022

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 1 - MARS 2022**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

